

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL56

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 32

I. - À l'alinéa 15, substituer à la mention :

« II »,

la mention :

« III »

II. - En conséquence, aux alinéas 21 et 22, substituer à la référence :

« II »,

la référence :

« III »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement à visée rédactionnelle. Il convient de s'assurer de la lisibilité de l'article 40, qui devient un article conséquent de la loi de janvier 1978.